



# Fiche de Données de Sécurité

Selon Directive 91/155/CEE

## MT076471 - Butanol

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/compagnie

#### 1.1 Identification de la substance ou de la préparation

Dénominations suivant l'annexe I:

**1-Butanol**

#### 1.2 Identification de la société ou compagnie:

PIERRON ENTREPRISE  
2, rue Gutenberg  
57206 Sarreguemines BP80609  
0387 9514 77  
Dénomination:  
**1-Butanol**  
Urgences:  
C.H.U. de Nancy  
Centre anti-Poisons  
Tél. 03 8332 3636

### 2. Composition/Information des composants

Dénomination: 1-Butanol  
Formule:  $\text{CH}_3(\text{CH}_2)_3\text{OH}$ . M. = 74,12 CAS [71-36-3]  
EINECS 200-751-6 CEE 603-004-00-6

### 3. Identification des dangers

Inflammable. Nocif par inhalation.

### 4. Premiers soins

#### 4.1 Indications générales:

Ne jamais donner à boire, ni provoquer des vomissements en cas de perte de connaissance.

#### 4.2 Inhalation:

Transporter la personne à l'air libre. En cas d'asphyxie, procéder à la respiration artificielle.

#### 4.3 Contact avec l'eau:

Laver à grande eau. Retirer les vêtements contaminés.

#### 4.4 Yeux:

Laver à grande eau en gardant les paupières soulevées. Recourir à l'assistance d'un médecin.

#### 4.5 Ingestion:

Boire beaucoup d'eau. Éviter de vomir. Recourir à l'assistance d'un médecin. Laver l'estomac.

### 5. Mesures de lutte contre les incendies

#### 5.1 Moyens d'extinction appropriés:

Eau. Dioxyde de carbone ( $\text{CO}_2$ ). Mousse. Poudre sèche.

#### 5.2 Moyens d'extinction qui NE doivent PAS être utilisés:

\_\_\_\_\_

### **5.3 Risques particuliers:**

Inflammable. Conserver éloigné de sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, et peuvent donc se déplacer au niveau du sol. Peut former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie, des vapeurs toxiques peuvent se former.

### **5.4 Équipements de protection:**

---

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **6.1 Précautions individuelles:**

Nepas inhaler les vapeurs. Apporter une aération appropriée.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

---

### **6.3 Méthodes de ramassage/nettoyage:**

Ramasser avec des matériaux absorbants (Absorbant Général Panreac, Kieselguhr, etc...) ou à défaut, avec de la terre ou du sable sec et déposer dans des contenants pour résidus pour leur élimination postérieure, conformément à la législation en vigueur. Nettoyer les restes à grande eau.

## **7. Manipulation et stockage.**

### **7.1 Manipulation:**

Sans autres indications particulières.

### **7.2 Stockage:**

Récipients bien fermés. Dans un local bien aéré. Éloigné de sources d'ignition et de chaleur. Température ambiante.

## **8. Contrôles d'exposition/protection personnelle**

### **8.1 Mesures techniques de protection:**

Garantir une bonne aération et la rénovation de l'air du local.

### **8.2 Contrôle limité d'exposition:**

MAK 100 ml/m<sup>3</sup> ou 300 mg/m<sup>3</sup>

### **8.3 Protection respiratoire:**

Encas de formation de vapeurs/aérosols, utiliser un équipement respiratoire approprié.

### **8.4 Protection des mains:**

Utiliser des gants appropriés.

### **8.5 Protection des yeux:**

Utiliser des lunettes appropriées.

### **8.6 Mesures d'hygiène particulières:**

Porter les vêtements contaminés. Utiliser des vêtements de travail appropriés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après avoir terminé le travail.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

Aspect: Liquide transparent et incolore.

Odeur: Caractéristique.

Point d'ébullition: 118°C

Point de fusion: -90°C

Point d'inflammation: +36°C

Température d'auto-ignition: 340°C

Limites d'explosion (inférieure/supérieure): 1,4 / 11,3 vol. %

Pression de vapeur: 6,7 hPa (20°C)

Densité (20/4): 0,810

Solubilité: 77 g/l dans l'eau à 20°C

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions devant être évitées:

---

### 10.2 Matières devant être évitées:

Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Aluminium. Agents oxydants forts.

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

---

### 10.4 Information complémentaire:

Les gaz/vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

## 11. Information toxicologique:

### 11.1 Toxicité aiguë:

DL<sub>50</sub> oral rat: 790 mg/kg

DL<sub>50</sub> dermal lapin: 3400 mg/kg

CL<sub>50</sub> inh rat: 8000 ppm/4h.

Test d'irritation de l'oeil (lapin): 2 mg/24h.

Toxicité subaiguë à chronique:

Manque de conclusions quant à la valoration d'un effet nuisible pour le fœtus.

### 11.2 Effets dangereux pour la santé:

En contact avec la peau: Irritations.

Par contact oculaire: Irritation des muqueuses, troubles de la vision.

Par ingestion: nausées, vomissements.

Par absorption: Peut provoquer des effets sur le système nerveux central, maux de tête, vertige, ébriété, hypotension, troubles cardio-vasculaires, difficultés respiratoires, narcose, problèmes hépatiques, problèmes rénaux.

## 12. Information Ecologique

### 12.1 Mobilité :

---

### 12.2 Ecotoxicité :

#### 12.2.1 - Test EC 50 (mg/l) :

Bactéries (*Photobacterium phosphoreum*) = 3690 mg/l ; Classification: Très tox.

Crustacés (*Daphnia Magna*) = 1855 mg/l ; Classification: Très tox.

Poissons = 1200 mg/l ; Classification: Très tox.

Algues (*Sc. quadricauda*) = EC<sub>0</sub> 95 mg/l ; Classification: Très tox.

Bactéries (*Ps. putida*) = EC<sub>0</sub> 650 mg/l ; Classification: Très tox.

#### 12.2.2 - Milieu récepteur :

Risque pour le milieu aquatique = Moyen

Risque pour le milieu terrestre = Bas

#### 12.2.3 - Observations:

Faible écotoxicité en raison de sa bonne dégradabilité.

### 12.3 Dégradabilité :

#### 12.3.1 - Test: ————

#### 12.3.2 - Classifications sur dégradation biotique :

DBO<sub>5</sub>/DCO Biodégradabilité = Élevée, plus de 1/3

#### 12.3.3 - Dégradation biotique selon pH : ————

#### 12.3.4 - Observations:

Produit facilement biodégradable.

### 12.4 Accumulation :

#### 12.4.1 - Test: ————

#### 12.4.2 - Bioaccumulation:

Risque = ————

### **12.4.3 - Observations:**

Produit non bioaccumulable.

### **12.5 Autres effets possibles sur l'environnement:**

Des interférences dans les stations d'épuration ne sont pas à craindre s'il est utilisé correctement.

## **13. Considérations sur l'élimination**

### **13.1 Substance ou préparation:**

Dans l'Union Européenne, des normes homogènes pour l'élimination des résidus chimiques ne sont pas établies; ceux-ci ont le caractère de résidus spéciaux, et leur traitement et élimination sont soumis aux législations internes de chaque pays. Il faut donc, selon le cas, contacter l'autorité compétente, ou bien les entreprises légalement autorisées pour éliminer des résidus.

### **13.2 Conditionnements contaminés:**

Les conditionnements et emballages contaminés des substances ou préparations dangereuses recevront le même traitement que les propres produits qu'ils contiennent.

## **14. Information relative au transport**

Terrestre (ADR/RID):

Dénomination technique: Butanols

ONU 1120 Classe: 3 Paragraphe et lettre: 31c

Maritime (IMDG):

Dénomination technique: Butanols

ONU 1120 Classe: 3.3 Groupé d'emballage: III

Aérien (ICAO - IATA):

Dénomination technique: Butanols

ONU 1120 Classe: 3 Groupe d'emballage: III

Instructions de l'emballage: CAO 310 PAX 309

## **15. Information réglementaire**

Étiquetage selon Directive de la CEE

Symboles:

Indications de danger: Nocif

Phrases R: 10-20 Inflammable. Nocif par inhalation.

Phrases S: 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Numéro d'indice CEE: 603 -004-00-6

## **16. Autres informations**

Numéro et date de la révision: 0 26.05.98

Les données consignées dans la présente Fiche de Données de Sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles, leur unique objet étant d'informer sur les aspects de sécurité, elles ne garantissent pas les propriétés et caractéristiques mentionnées.